

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 10 octobre 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. Claude Lacasse
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet

CE-2007-938-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2007-939-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2007-940-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 3 OCTOBRE 2007

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 3 octobre 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2007-941-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ACTE DE SERVITUDE / LOT 3 148 910 DU CADASTRE DU QUÉBEC / GAZ METROPOLITAIN

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-1070-DEC adoptée le 22 novembre 2006 par laquelle la Ville de Terrebonne donnait son accord de principe à Gaz Métropolitain pour le déplacement d'une conduite de gaz concernant le bouclage de son réseau à l'arrière de la rue Alessandro-Volta (lot numéro 3 148 910 du cadastre du Québec);

ATTENDU QUE Gaz Métropolitain a obtenu des propriétaires riverains les servitudes requises en arrière lots;

ATTENDU QUE Gaz Métropolitain, pour compléter son bouclage, doit obtenir de la Ville de Terrebonne une servitude d'utilité publique pour l'installation et l'entretien de cette conduite de gaz ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et

au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude en faveur de Gaz Métropolitain sur une partie du lot numéro 3 148 910 du cadastre du Québec, et ce, pourvu qu'elle respecte une distance de trois (3) mètres des conduites municipales existantes.

QUE Gaz Métropolitain mandate le notaire et l'arpenteur-géomètre pour la préparation des documents requis.

QUE les honoraires et frais reliés soient à la charge du cédant en vertu de la résolution CE-2006-1170-DEC adoptée le 22 novembre 2006. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0286 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-942-REC CRÉATION D'UN POSTE DE
COORDONNATEUR À LA GESTION
DOCUMENTAIRE ET AUX ARCHIVES**

ATTENDU QU'il est requis de s'assurer du développement des archives dans un but d'efficacité administrative et qu'il y a lieu de pourvoir à l'encadrement du personnel des archives;

ATTENDU le volume de dossiers à traiter dans la nouvelle ville;

ATTENDU QU'en conséquence, il est nécessaire de créer un poste de coordonnateur à la gestion documentaire et aux archives ;

ATTENDU la création du poste précité et les nombreux changements effectués à la Direction du greffe et affaires juridiques ;

ATTENDU QUE le titre du poste de greffier adjoint à la gestion documentaire et aux archives n'est plus pertinent et qu'il devrait porter le nom de greffier adjoint aux affaires immobilières;

ATTENDU QUE l'organigramme de la Direction du greffe et affaires juridiques doit refléter la réalité organisationnelle;

ATTENDU QUE pour toutes ces raisons, l'organigramme actuel doit être modifié par l'organigramme proposé;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil la création d'un poste de coordonnateur à la gestion documentaire et aux archives à la Direction du greffe et affaires juridiques et l'adoption de l'organigramme de la Direction du greffe et affaires juridiques, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que le Comité exécutif mandate la Direction des ressources humaines pour combler le poste de coordonnateur à la gestion documentaire et aux archives à la Direction du greffe et affaires juridiques.

À cet effet, la description de ce poste est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2007-943-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 798 903,48\$ préparée le 4 octobre 2007 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 2 978 538,52\$ préparée le 1^{er} octobre 2007.

**CE-2007-944-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 96 557,57\$ préparée le 4 octobre 2007 ;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 4 248 104,27\$ préparée le 1^{er} octobre 2007.

**CE-2007-945-REC ADOPTION DE L'AMENDEMENT 2007-09 DU
RÈGLEMENT DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE
DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DÉSIGNÉS DE
LA VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU la décision rendue le 7 août 2007 par la Régie des rentes du Québec à l'effet d'autoriser :

- pour le régime de retraite des policiers et policières, la scission de l'actif et du passif ainsi que le transfert d'une partie de l'actif du Régime à cotisation vers le Régime à prestation des policiers au 11 janvier 2004 ;
- pour le régime de retraite des cadres, la scission de l'actif et du passif ainsi que le transfert d'une partie de l'actif du Régime à cotisation vers le Régime à prestation des cadres au 8 août 2004 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'amendement numéro 2007-9 modifiant le texte du régime complémentaire de retraite des employés désignés de la Ville de Terrebonne suite à la cessation de participation des policiers et policières en date du 11 janvier 2004, ainsi que des cadres depuis le 8 août 2004.

Que la composition du comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés désignés de la Ville de Terrebonne soit modifiée afin de porter le nombre de membre à neuf (9) avec possibilité de désignation d'un dixième pour les participants inactifs et bénéficiaires.

Qu'en conséquence de la réduction du nombre de membres, le quorum des assemblées du comité soit de cinq (5) membres.

CE-2007-946-REC FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE le règlement numéro 111 a augmenté le fonds de roulement de 1 300 000\$ à 2 300 000\$ et par la suite à 2 800 000\$;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'augmenter à nouveau le fonds de roulement de 200 000\$ à même le surplus non affecté pour le porter à 3 000 000\$, considérant que des investissements importants sont à venir pour le renouvellement de la flotte de machinerie et véhicules ainsi que pour la réparation et l'entretien des immeubles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, et de M. Raymond Champagne, trésorier, de recommander au Conseil que le fonds de roulement soit et est augmenté d'un montant de 200 000\$ à même le surplus non affecté pour qu'il soit maintenant à 3 000 000\$.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour la rédaction d'un règlement à cet effet.

CE-2007-947-DEC NOMINATION / RÉGISSEUR / SERVICE DE L'ANIMATION / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'ouverture du poste de régisseur(e) au service de l'animation à la Direction du loisir et vie communautaire suite à la création dudit poste par la résolution du Conseil numéro 445-07-2007 adoptée le 9 juillet 2007 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Nathalie Beaulieu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Nathalie Beaulieu à titre de régisseuse au service de l'animation à la Direction du loisir et vie communautaire, à compter du 29 octobre 2007, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi de trois (3) semaines de vacances à compter du 1^{er} mai 2008. Que le salaire de Mme Beaulieu soit fixé à l'échelon 6 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2007-948-DEC PROTOCOLE / INFRASTRUCTURE / CROISSANT GAUTHIER / PLOMBERIE, CHAUFFAGE ST-AMOUR & GAGNON INC.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un protocole d'entente avec la compagnie Plomberie, Chauffage St-Amour & Gagnon inc. concernant des travaux municipaux sur le croissant Gauthier pour desservir six (6) terrains. Que la compagnie Plomberie, Chauffage St-Amour & Gagnon inc. fournisse à la Ville les garanties requises en vertu du règlement numéro 260.

Que la firme LVM Technisol soit et est mandatée pour effectuer le contrôle des matériaux relativement à ces travaux.

Que la firme Meunier, Fournier, Bernard, McClish, arpenteurs-géomètres, soit et est mandatée pour l'installation des bornes requises relativement à ces travaux.

Que les mandats susmentionnés soient et sont conditionnels à la réception, par la Ville de Terrebonne, de toutes les approbations gouvernementales requises dans ce dossier.

**CE-2007-949-REC AUTORISATION / SIGNATURE DE LA
CONVENTION POUR LA SUBVENTION 2007
DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU
DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS ET RÉCUPÉRATION DU
SURPLUS ANNONCÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu une promesse de subvention de 265 400\$ du ministère de la Culture et des Communications en date du 23 juillet 2008 dans le cadre du programme de Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ;

ATTENDU QUE la subvention prévue au budget 2008 était de 255 100\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de verser le montant excédentaire de 10 300\$ au poste budgétaire numéro 02-771-00-672 pour permettre l'achat de documents supplémentaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil la signature de la convention avec la Ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du versement, en service de dette, d'une subvention relative au programme de Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

Que Mme Françoise Martin, chef de service – Bibliothèques publiques à la Direction du loisir et vie communautaire, soit nommée comme représentante de la Ville aux fins de l'application de la convention.

Que la Direction du loisir et vie communautaire recommande l'ajout du montant de 10 300\$ au budget régulier du service des bibliothèques (poste budgétaire numéro 02-771-00-672).

**CE-2007-950-DEC SOUMISSION / REMPLACEMENT D'UN
SERVEUR DE BASE DE DONNÉES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat d'un serveur de base de données;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Microserv	24 552,43\$
Serti Informatique	25 097,06\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Microserv s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 5 octobre 2007 de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la compagnie **MICROSERV**, datée du 19 septembre 2007, pour l'achat d'un serveur de base de données, le tout pour un montant de 24 552,43\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0285 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2007-0284, soumis par le trésorier, au montant de 26 504,35\$, du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-516 au poste budgétaire numéro 1-03-100-00-213, soit accepté.

CE-2007-951-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire